

Les banlieues populaires entre intégration, affiliation et scission

À paraître in Ph. Genestier (ed.) *La banlieue entre faits et représentation, objet de recherche et d'action publique*, La Documentation française, Paris, 2000

Un discours négatif et homogénéisant sur la banlieue s'est construit dans l'actualité de ces vingt dernières années par la médiatisation de phénomènes de violence urbaine¹. Dans une certaine mesure, la mise en œuvre d'une « politique de la ville » a également contribué à la construction de ce discours en désignant des quartiers dits « en difficulté », « d'exil » ou « de relégation », comme ayant en commun le cumul de problèmes urbains et de difficultés ou de handicaps sociaux liés aux populations qui y résident. Ces politiques publiques de développement social urbain prônent un programme de transformation de l'image et de la structure urbaine des quartiers et des actions d'insertion sociale, économique et citoyenne visant « à reconstruire du lien social » et à promouvoir la mixité sociale pour éviter la « ghettoïsation ». De leur côté, les chercheurs et experts mobilisés ont surtout décrit des situations anormales conflictuelles ou problématiques du point de vue de la vie sociale, contribuant indirectement à légitimer cette image globalisante.

Le discours sur la banlieue relève également d'une histoire plus longue qui est celle, dès le tournant du siècle, de la constitution d'un tissu social et urbain incontrôlé autour des grandes villes, notamment Paris, dans un rapport d'exclusion et de dépendance avec celles-ci. Un nouveau monde se forme aux portes de la capitale, mystérieux, lointain et proche à la fois, parfois fascinant, très souvent menaçant, comme en témoigne cette fresque de Christiane Hammonaye, publiée en 1938 dans *Temps présent*, décrivant Saint-Denis, « banlieue rouge et terre d'horreur » : « C'est une tribu de hors la loi, d'assassins, ayant purgé leur peine, de chômeurs de profession, d'alcooliques invétérés, de syphilitiques, de tuberculeux, qui croupit à trois kilomètres de Paris. »² La banlieue focalise les peurs sociales ; elle prend en cela le relais du Paris ouvrier qui suscitait l'inquiétude des classes dominantes³. Cette inquiétude est la base d'un relatif consensus pour l'élaboration et la mise en œuvre des premières politiques urbaines cherchant à assainir et maîtriser ce développement anarchique. Le projet de réforme urbaine qui émerge alors est avant tout un projet de gestion sociale dont les cités-jardin sont une illustration emblématique. Projet urbain et d'habitat, encadrement sanitaire et social s'articulent avec la tentative de définir une nouvelle citoyenneté sociale. Les grands ensembles, après la guerre et dans un contexte bien différent, se situeront dans une même perspective de « reconstruction sociale de la ville »⁴.

D'un tournant du siècle à l'autre, représentations médiatiques et politiques publiques semblent poursuivre leur jeu de miroir. Elles continuent à assimiler espace urbain et espace social et à désigner « la banlieue » comme problème et comme entité. Le maintien de la paix sociale reste la préoccupation principale. La nature des questions posées est-elle pour autant la même ? Et les continuités auxquelles nous avons fait allusion ne sont-elles pas trompeuses ? La réalité et l'image de la banlieue peuvent-elles se réduire aux représentations qui en sont faites dans les médias et les politiques publiques ? Quel est l'effet performatif propre de ces représentations ? Nous voudrions ici esquisser quelques pistes pour construire une autre analyse des représentations de la banlieue, plus politique et plus conflictuelle, qui interrogerait à la fois la pertinence cognitive de ces représentations et leurs fondements normatifs.

Les politiques urbaines et du logement ont bien représenté des tentatives d'intégration des classes populaires de banlieue, mais à une place subordonnée dans l'ordre existant et dans une logique de préservation de la paix sociale couplant stigmatisation, répression et « traitement social ». Cependant c'est parallèlement à ces tentatives d'encadrement (parfois contre elles, parfois imbriquées avec elles : après tout, Henri Sellier, promoteur des cités-jardins, était membre de la SFIO, qui se revendiquait à l'époque de la dictature du prolétariat), qu'une « contre société » ouvrière autoproclamée s'est construite en retournant positivement les représentations stigmatisantes de la banlieue et des populations qui y vivaient. L'« esprit de scission »⁵ qui a présidé à cette expérience politique et sociale en a pour une large part fait la force. Du fait d'une série de facteurs structurels tels que le développement de l'État-providence, les trois décennies de croissances ininterrompue d'après-guerre et le rôle important qu'y joua la classe ouvrière résidant en banlieue, l'aboutissement de cet esprit de scission fut paradoxalement l'insertion des classes populaires de banlieue dans une situation dominée mais « digne », reconnue et jusqu'à un certain point valorisée, protégée socialement et politiquement à travers une double affiliation à la société salariale et à la banlieue rouge.

¹ Cf. H. REY, *La peur des banlieues*, Presses de Science Po, Paris, 1996.

² Pour une histoire des représentations sociales et urbaines de Saint-Denis, cf. M.H. BACQUE, S. FOL, *Identités, centralités, Territoires, Saint-Denis*, EHESS, Paris, 1993.

³ L. CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Hachette, Paris 1984

⁴ Expression empruntée à C. TOPALOV, dans *Loi d'orientation pour la ville, séminaire chercheurs décideurs*, Réseau socio-économie de l'habitat, 1991, p°61.

⁵ É. BALIBAR, *La crainte des masses*, Galilée, Paris, 1997.

Cette double affiliation et les représentations qui l'ont rendue possible relèvent désormais du passé, sur le plan politique comme sur le plan social. Cet effacement permet le retour en force du premier type de représentations, centré sur l'intégration-assimilation des « quartiers défavorisés » et de leurs populations. De tels discours sont effectués dans des registres assez divers (et qui peuvent paraître en partie contradictoires) incluant des variations répressives (la stigmatisation des « sauvageons » ou la menace de couper les allocations familiales aux familles d'enfants « à problème »), alarmistes (les « zones de non droit », les menaces de « ghettoïsation », d'« exclusion » des « out » ou, plus récemment, de « sécession ») et paternalistes (favoriser la mixité sociale qui permet aux classes moyennes de donner des normes de sociabilité qui compensent l'anomie des exclus, favoriser la mobilité sociale pour permettre à tous d'atteindre le mode de vie convoité des classes moyennes). Leur point commun est qu'elles considèrent que l'émergence d'un nouvel « esprit de scission » qui favoriserait l'auto-organisation des couches populaires de banlieue est soit improbable, soit une menace qu'il s'agit de conjurer (les spectres du ghetto et du communautarisme étant de ce point de vue les deux repoussoirs les plus commodes et les plus communs).

Nous voudrions ici discuter des modes de représentation liés aux politiques mises en œuvre dans les quartiers populaires de banlieue, en interrogeant l'existence de linéaments d'un nouvel esprit de scission ou de nouvelles affiliations dans ces « quartiers d'exil ». Nous nous centrerons pour ce faire sur l'ex banlieue rouge, en nous appuyant sur un travail de terrain mené durant plusieurs années sur Saint-Denis et Aubervilliers.

Désaffiliation ou exclusion

La notion de « désaffiliation » a été mise en avant par Robert Castel pour éviter les ambiguïtés et les impasses véhiculées par le terme d'« exclusion », qui désigne une population (les « out ») qui serait coupée du reste de la société (les « in »)⁶. Castel insiste sur la précarisation globale de la société salariale et comprend la création d'une couche de « surnuméraires » comme l'aboutissement d'une dynamique plus ample, qui appelle en conséquence un traitement à l'échelle de la société tout entière⁷. Pour être rigoureux, le propos doit cependant préciser par rapport à quoi il y a affiliation ou désaffiliation. Dans son sens ordinaire, le terme d'affiliation renvoie à l'adhésion à une association ou à une société. Robert Castel parle quant à lui d'affiliation (et de désaffiliation) à la société salariale, qu'il définit implicitement comme un pacte social garanti par l'État et permettant aux salariés de bénéficier d'un statut relativement protégé dans leurs relations contractuelles avec les employeurs et, plus généralement, d'une sécurité autrefois assurée aux seuls propriétaires. Cette approche dessine un cadre cohérent pour appréhender les processus de marginalisation sociale et a une force heuristique indéniable sur son objet. Au-delà, elle n'est pas non plus sans intérêt sur un plan plus étroitement politique. L'affiliation implique une appartenance symbolique et/ou matérielle à un ensemble relativement structuré d'institutions, de représentations et d'interactions, et il est possible de parler d'affiliation à un système, à des mouvements ou à des institutions politiques. Cela est particulièrement pertinent dans les villes de l'ancienne banlieue rouge, où l'insertion dans la société salariale a été médiée par une affiliation à la ville ouvrière⁸ et où l'État providence a été couplé à des structures d'encadrement municipales.

Lorsqu'elle se réfère à la société salariale, la notion d'affiliation est cependant discutable en ce qu'elle tend à concevoir de façon trop exclusive l'insertion sociale comme reposant sur le travail salarié. De plus, dans une filiation durkheimienne, elle insiste de façon unilatérale sur le rôle de « garant » que jouerait l'État dans une société intégrée et sous-estime le caractère conflictuel de la société salariale et, au-delà, des collectivités modernes. Une société est toujours parcourue par des logiques hétérogènes. Son unification est un processus qui n'est jamais acquis et qui présuppose toujours l'imposition d'un ordre inégal marqué par des rapports de pouvoir structurellement asymétriques. Cela est manifeste si l'on s'attache aux villes populaires de banlieue. Parallèlement à l'affiliation à la société salariale, des contre-affiliations politiques fortes ont en effet marqué ces territoires. En ce sens, parler d'affiliation politique ne signifie pas réduire la politique au système politique officiel ou passer sous silence les mouvements de politisation qui viennent « d'en bas » et les échanges symboliques entre les simples citoyens et les responsables politiques. Si une « mise en forme » par le biais de représentants est nécessaire pour qu'une demande sociale pèse réellement sur le champ politique, cette mise en forme n'est souvent que la rationalisation de pratiques et de représentations qui s'établissent de façon largement autonome par rapport à elle. Cela est vrai pour les individus des couches dominantes comme pour ceux des

⁶ La formulation « scientifique » la plus concise en ce sens se trouve dans A. TOURAINE, « Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché », in J. AFFICHARD, J. B. FOUCAULT (dir.), *Justice sociale et inégalités*, Esprit, Paris, 1992.

⁷ R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.

⁸ Cette notion ne renvoie pas seulement ici à la part statistiquement importante des ouvriers dans la population. Elle implique l'existence, dans des territoires déterminés, d'une identité de classe, basée sur des rapports au travail, des modes de sociabilité et un réseau organisationnel (politique et associatif) spécifiques, charpentée par une politique municipale en symbiose relative avec la population et renforcée par de forts liens d'appartenance locale (cf. M.H. BACQUE, S. FOL, *Le devenir des banlieues rouges*, L'Harmattan, Paris, 1997 ; A. FOURCAULT, *Bobigny, banlieue rouge*, Les Éditions Ouvrières/Presses de la FNSP, Paris, 1986).

couches dominées. Simplement, ces derniers ne sauraient peser durablement dans la société et y faire valoir leurs intérêts, leurs cultures et leurs identités sans s'appuyer sur un réseau de mouvements sociaux ou politiques et sur un ensemble d'institutions qu'ils reconnaissent comme leurs⁹ — en bref, sans de fortes affiliations. Seules de telles structures sont susceptibles de relativiser le « cens caché¹⁰ » qui redouble sur le plan politique la domination sociale. Ces affiliations sont pour une part au moins des « contre-affiliations », opposées au système dominant.

L'affiliation massive des couches populaires à la ville ouvrière soutenait le déploiement d'une conflictualité sociale menaçante pour la société capitaliste ; à son tour, cette menace contribua à ce que celle-ci se transforme profondément. Elle favorisa paradoxalement l'adhésion de la classe ouvrière et de ses organisations à « l'économie sociale de marché », à l'État-providence et au système politique qui les régulaient. Au-delà de son aspect matériel, la protection socio-économique des salariés à travers la garantie de l'État favorisait une valorisation symbolique du salariat qui redoublait sur un mode plus consensuel la valorisation politique de la classe ouvrière. Comme la social-démocratie en Europe du Nord, la force du PCF à partir de l'entre-deux-guerres consista à retourner le stigmate social attaché aux ouvriers et aux banlieusards en revendication positive d'une identité et d'une sociabilité, celles de la « ceinture rouge », qui préfiguraient une autre société et un avenir meilleur. Les « exclus » pouvaient ainsi être fiers de leur culture présente et espérer gagner un jour l'hégémonie sur la société qui les exploitait. Le communisme municipal constituait une structure matérielle permettant l'organisation de pans entiers de la vie des habitants dans une « contre société » (avec les solidarités et la sécurité qui en étaient les corollaires) et une source d'identification symbolique permettant d'affronter les misères du quotidien en se revendiquant d'une « communauté imaginée¹¹ » qui donnait sens aux contradictions du présent et était censée préfigurer un autre avenir. Aujourd'hui, cette constellation a volé en éclats et les processus de désaffiliation à la société salariale sont amplifiés par une désaffiliation à la ville ouvrière, particulièrement marquée sur le plan politique.

Les décombres de la ville ouvrière.

Lorsque l'on interroge le rapport des habitants à la politique dans des villes comme Saint-Denis ou Aubervilliers, on est d'abord frappé par l'énorme distance qui les sépare du monde politique institutionnel en général et des équipes municipales en particulier. L'abstention et la non-inscription sont des phénomènes massifs. Le taux de mobilisation électorale, c'est-à-dire le taux de suffrages exprimés par rapport à la population adulte totale, est revenu dans ces communes au niveau des années 1870, c'est-à-dire avant que l'implantation du mouvement ouvrier sur la ville : entre 25 et 30% des dionysiens et albertivillariens adultes expriment un suffrage lors des élections¹². Une très large majorité des personnes interrogées déclarent éprouver peu ou pas d'intérêt pour la politique et ne se sentent proches d'aucun parti. Même les dirigeants politiques locaux semblent si éloignés qu'une majorité d'habitants ne les reconnaissent plus comme leurs. Le Parti Communiste ne parvient pas à freiner l'hémorragie de ses militants, et aucune autre organisation ne vient compenser ce recul. Il n'est pas rare que des associations (de voisinage, de locataires, de parents d'élèves notamment) prennent le relais en affirmant leur indépendance à l'égard des partis, mais le tissu associatif s'est globalement considérablement restreint. Cette désaffiliation politique massive par rapport au système politique est particulièrement marquée chez les jeunes, les précaires et, de façon plus nuancée, les personnes issues de l'immigration.

Bien sûr, le sentiment d'éloignement par rapport à la classe politique est une donnée fort répandue dans les milieux populaires. Cependant, durant quelques décennies, une bonne partie des habitants de Saint-Denis et d'Aubervilliers s'étaient reconnus dans la « ville ouvrière ». Le clivage eux/nous typique des représentations populaires¹³ découpait une frontière au-delà de laquelle étaient rejetés l'État central et les élites nationales mais en deçà de laquelle se retrouvaient une partie au moins des dirigeants politiques locaux. Cette « contre-affiliation » fournissait le support d'une implication significative dans la vie politique officielle, se traduisant par des échanges nourris entre les dirigeants locaux et les habitants. Annie Fourcault a montré, à propos de Bobigny, que la « ville rouge » ne fut pas le simple produit des élites politiques locales et que celles-ci furent influencées

⁹ C. OFFE, « Two Logics of Collective Action », in *Disorganized Capitalism*, Polity Press, Cambridge, 1985.

¹⁰ C'est-à-dire le fait que les différences sociales dans les revenus, l'éducation ou l'accès au pouvoir vanifient en partie la norme politique qui prescrit l'égalité des citoyens. Cf. P. BOURDIEU, *La distinction*, Minuit, Paris, 1979, chapitre 8, et D. GAXIE, *Le cens caché*, Seuil, Paris, 1978.

¹¹ B. ANDERSON, *Imagined Communities*, Verso, Londres/New York, 1983.

¹² Si l'on se base sur les adultes ayant le droit de vote, il remonte à 35-40%. D'après ce dernier mode de calcul, il était de 33% à 39% en 1876, de 53% en 1889 et de 60-65% à la fin des années 1960 (cf. J.C. VIDAL, *Saint-Denis, Municipales 1995, analyse des résultats*, Secteur des études locales, Ville de Saint-Denis, 20/11/1995 ; M. OFFERLE, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX^e siècle », in D. GAXIE (dir.), *Explication du vote*, Paris, Presses de la FNSP, 1989). À titre de comparaison, aux législatives de 1997, le taux de mobilisation électorale oscille pour la France entière autour de 60% en fonction du mode de calcul.

¹³ R. HOGGART, *La culture du pauvre*, Minuit, Paris, 1970 (Londres, 1957).

dans leurs modes de pensée, de comportement et de gestion par leurs interlocuteurs « ordinaires ». Ceux-ci transformèrent tout autant le PCF que celui-ci ne les transforma¹⁴. C'est grâce à cette identification que, durant plusieurs décennies et jusqu'à la fin des années 60, le taux de participation électorale des dionysiens pouvait être légèrement supérieur à la moyenne nationale¹⁵.

Sur ce point, l'évolution a été décisive : aujourd'hui, pour une très large majorité des habitants, le clivage eux/nous rejette les dirigeants politiques locaux du côté du « eux ». Fantasmée ou pas, la relative communion culturelle et sociale de la banlieue rouge donnait la possibilité aux couches ouvrières dominées socialement d'occuper le devant de la scène politique locale¹⁶. Or, aux yeux d'une majorité d'habitants, les municipalités de gauche semblent aujourd'hui faire partie intégrante d'un monde politique largement discrédité. Après soixante-dix ans de domination presque ininterrompue sur ces villes, les équipes dirigées par le PCF représentent aux yeux des habitants l'échelon inférieur de l'État bien plus qu'un contre-pouvoir. Dans des villes qui, comme celle de Saint-Denis, connaissent des processus de hiérarchisation socio-spatiale de l'espace communal, le phénomène est renforcé dans les quartiers périphériques, abandonnés par nombre de militants et d'élus au profit des centres requalifiés.

Sens et contradictions des politiques de mixité sociale

Replacée dans cette perspective historique, la mise en avant de la mixité sociale, affichée comme solution face à la menace de la constitution de ghettos socio-économiques ou ethniques apparaît comme un véritable retournement politique dans ces anciennes villes ouvrières. D'abord affiché comme préoccupation ou objectif dans les discours étatiques et médiatiques, le thème a fréquemment été repris dans la propagande politique des municipalités de banlieue, y compris communistes. Fortement présent dans l'orientation quotidienne de leurs politiques publiques, il est en outre porté plus spécifiquement par certains acteurs politiques, comme la droite ou le Parti Socialiste. La rhétorique de la mixité sociale a souvent été utilisée de façon instrumentale pour justifier des politiques de valorisation de quartiers centraux, d'attributions restrictives de logements, de vacance organisée d'une partie du parc social, ou encore des politiques scolaires ou culturelles conduites en direction des couches moyennes. Celles-ci ont tendance à désertir ces villes stigmatisées et dont les populations doivent faire face à des difficultés objectives. Sans une politique active en leur direction, leur fuite semble inéluctable. Il convient donc de les attirer par des mesures incitatives, mais également de contenir les processus de paupérisation de certains quartiers en sélectionnant les nouveaux habitants et en freinant les demandes de mutation des locataires en place. Il faut bien constater que les résultats de ces politiques restent fragiles et limités, et qu'elles contribuent indirectement au renforcement d'une segmentation socio-spatiale¹⁷.

Cependant, si l'on cherche à mettre en valeur la cohérence plutôt que les contradictions de ces discours, deux arguments distincts semblent pouvoir les étayer. Le premier soutient qu'une certaine mixité sociale est indispensable pour aller vers plus de justice sociale ; l'autre que la mixité est, en soi, une valeur éthico-politique à défendre (à côté ou contre d'autres valeurs telles que l'intégration, le métissage ou le développement séparé). Or, il importe de différencier analytiquement ces deux volets, la plupart du temps confondus dans le discours des décideurs comme dans celui des simples citoyens.

La première justification de la mixité contient en effet une idée qui semble intuitivement assez attractive : pour avoir les moyens de faire une politique sociale dynamique sur un territoire donné, il importe qu'il y ait sur ce territoire des couches susceptibles de payer des prestations aux plus désavantagés¹⁸. La mixité apparaît dans cette optique comme la condition nécessaire d'une politique redistributive favorisant les plus démunis (à travers des mécanismes directs comme la modulation des impôts locaux et les systèmes de quotient familial, ou indirects comme l'importance de couches moyennes bonnes payeuses et fortes consommatrices dans l'équilibre financier du logement social ou le maintien de certains commerces de proximité). Ce premier argument entend justifier, au nom de la justice sociale, un ensemble de politiques qui en sont les réquisits, même

¹⁴ A. FOURCAULT, op. cit. Une démonstration assez similaire est d'ailleurs effectuée quant au rapport entre PCF et classe ouvrière dans l'entre-deux guerres in B. PUDAL, *Prendre parti*, Presses de la FNSP, Paris, 1989.

¹⁵ J.C. VIDAL, « Saint-Denis. Approche de la non-inscription sur les listes électorales », *Saint-Denis au fur et à mesure*, 14/02/1995.

¹⁶ B. PUDAL démontre cependant pour l'entre-deux-guerres que cela s'effectua en partie au prix d'un redoublement du « cens caché », la promotion profitant d'abord aux fractions de la classe ouvrière les mieux dotées en capital culturel et les plus engagées dans des processus d'ascension sociale. De plus, l'hégémonie d'un PC stalinisé impliquait la mise en place d'un système hiérarchique assez rigide et la dépossession du pouvoir des masses au profit de l'appareil du parti plus que la mise en place d'une dynamique démocratique.

¹⁷ M.H. BACQUE, S. FOL, J.P. LEVY, « Mixité sociale en banlieue ouvrière : enjeux et représentations », in J.P. LEVY, N. HAUMONT, *La ville éclatée : quartiers et peuplement*, L'Harmattan, Paris, 1998.

¹⁸ Dans le même ordre d'idées, les études nord-américaines ont montré que les chômeurs retrouvent plus difficilement un emploi dans les quartiers très pauvres que dans les quartiers mixtes, du fait d'un moindre capital de relations personnelles utiles et d'une diffusion d'habitus défaitistes par rapport à l'emploi. Cf. W.J. WILSON, *Les oubliés de l'Amérique*, Desclée de Broower, Paris, 1994 (1987).

si ces politiques peuvent paraître contradictoires avec le but avancé. Il peut sembler injuste à première vue de laisser des logements vacants alors que des demandes sont non satisfaites, de subventionner également le logement de personnes ayant des revenus confortables et d'autres ayant des revenus très faibles, de tenir à bout de bras des établissements culturels de prestige peu fréquentés par la population locale, ou encore de regrouper les « bons » éléments dans certaines classes ou certaines filières dans les établissements scolaires de banlieue. Mais il faut être pragmatique : ces mesures favorisent la mixité sociale et, sur le long terme, la justice sociale.

En elle-même, cette conception pragmatique de la justice sociale ne peut être taxée de manquer de principes : elle pourrait se réclamer de la théorie de la justice la plus ambitieuse du vingtième siècle, celle de John Rawls. Celui-ci n'établit-il pas avec rigueur qu'une société approchant de l'idéal de justice pourrait reconnaître certaines inégalités sociales et économiques, à condition qu'elles bénéficient aux plus démunis¹⁹ ? L'idée sous-tendant ce principe (dit « de différence ») est que la justice doit être considérée dans une perspective dynamique plutôt que statique : si certaines inégalités (liées par exemple au marché ou, dans le cadre discuté ici, aux politiques de mixité sociale) permettent que la collectivité concernée soit globalement plus riche que si une stricte égalité était imposée, les inégalités en question peuvent être justifiées. À une condition cependant : elles ne doivent pas seulement contribuer à augmenter le bien-être global, mais doivent plus particulièrement maximiser les ressources ou le bien-être des plus démunis. Rawls s'attache à une société à peu près juste et à peu près démocratique, et donc à un cadre qui est loin d'être le nôtre aujourd'hui. Mais la préoccupation de coupler éthique de la conviction et éthique de la responsabilité dans une conception à la fois principielle et pragmatique de la justice sociale peut sembler judicieuse.

L'argument peut d'ailleurs être étendu du socio-économique à l'ethnico-culturel, par exemple dans le logement social, au nom d'une conception large de la justice sociale : celle-ci ne saurait se réduire à une dimension purement monétaire et, selon Rawls, elle implique également le respect de soi. Des populations qui se voient contraintes d'habiter dans des « réserves d'indiens²⁰ » parce qu'elles n'ont pas le choix, alors que les personnes qui peuvent choisir évitent ces lieux, sont placées dans des conditions stigmatisantes rendant plus difficile le respect de soi. Or, ne pas lutter contre les tendances spontanées à l'œuvre dans certaines cités à l'image particulièrement dégradée aboutirait en quelques années à des concentrations ethniques sur une échelle inconnue jusque-là, les « blancs » et les personnes ayant des revenus stables fuyant la cité pour être remplacés par des primo-arrivants et des précaires de tout ordre.

Le problème majeur des discours qui légitiment la mixité au nom de la justice sociale est que le point clef de l'argumentation rawlsienne, à savoir la priorité accordée aux plus désavantagés, est la plupart du temps absent. Pour ne prendre que cet exemple, il faudrait pour être rawlsien prendre prioritairement en compte les intérêts à moyen terme des primo-arrivants ou des personnes exclues du logement social pour insuffisance de revenus — ce qui n'est presque jamais le cas. Par ailleurs, dans une perspective démocratique, il revient aux plus démunis de définir (en discussion avec les autres parties prenantes) quels sont leurs intérêts. Il est d'ailleurs loin d'être évident que ceux-ci soient toujours servis par la mixité : pour ne citer qu'un exemple ethnico-culturel, la promotion sociale des populations asiatiques n'est-elle pas mieux assurée par les « ghettos » des mini-Chinatowns parisiens, qui permettent le maintien de fortes solidarités primaires, que par la dispersion dans des espaces anonymes²¹ ? En pratique, ce sont des instances semi-bureaucratiques comme les bailleurs sociaux qui fixent les intérêts des personnes concernées, sans la moindre transparence dans les critères appliqués et selon une logique avant tout patrimoniale (et parfois paternaliste). Le « tri » ainsi opéré viennent alors redoubler la sélection effectuée par le marché. La plupart du temps, les politiques publiques perdent de vue ce qui devrait être le but ultime, le sort des plus défavorisés, et se concentrent sur ce qui ne devrait être qu'un moyen : la satisfaction des « classes moyennes ». Une telle dérive s'apparente alors, derrière le cache-sexe de la justice sociale, à une simple autopromotion des couches sociales (et ethniques) dominantes sur le plan municipal. Cela est d'autant plus remarquable que les arguments de la justice sociale et de la mixité, redéployés sur une autre échelle territoriale que l'intra-communal, pourraient conduire à des logiques fort différentes, et par exemple à des redistributions financières importantes entre villes « bourgeoises » et villes « populaires » visant à donner à ces dernières les moyens de mener des politiques sociales d'ampleur.

Il est vrai que les tenants de la mixité sociale s'appuient sur un second terrain d'argumentation, qui fait de la mixité une valeur en soi plutôt qu'un moyen intermédiaire au service d'une autre fin. Souvent accolée à la thématique de « l'urbanité », la mixité s'oppose alors à la ségrégation, au ghetto, au communautarisme ou à la sécession. Cet argument n'est pas nouveau, il parcourt toutes les politiques urbaines depuis le début du siècle. Il renvoie à la représentation d'une cité idéale d'où toute friction serait absente et, en filigrane, au postulat d'une éducation par l'exemple : les couches inférieures peuvent s'élever en fréquentant les couches sociales

¹⁹ J. RAWLS, *Théorie de la justice*, Seuil, Paris, 1987 (Cambridge, Mass., 1971) ; *Le libéralisme politique*, Seuil, Paris, 1997 (New York, 1993).

²⁰ Selon le mot d'un responsable de l'OPHLM de Saint-Denis.

²¹ Sur le mécanisme de promotion et de mobilité sociale et résidentielle passant par l'étape du ghetto, cf. L. WIRTH, *Le ghetto*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1980 (Chicago, 1928) ; Ph. GENESTIER, « Mode de vie normal et normalisation de l'espace, les références et postulat de la politique de la ville », *Espace et Société*, 73, 1994.

supérieures. Dans cette approche, la ségrégation ou l'agrégation sociale conduisent nécessairement à l'appauvrissement des relations sociales, à l'isolement et à la marginalisation sociale, tout au moins pour les plus pauvres²². La diversité sociale produirait au contraire de l'égalité et des relations sociales intenses.

Ce second argument pose cependant encore plus de problèmes que le premier — et pas seulement parce que le terme « social » est généralement un euphémisme pour cacher des stratégies ethno-culturelles qui n'osent pas dire leur nom. Dès les années soixante-dix, des travaux questionnèrent ces affirmations en montrant que la proximité spatiale ne produit pas automatiquement de la proximité sociale et peut au contraire être à l'origine de conflits de normes et d'appropriation²³. Michel Pinçon avança même que « dans les faits, l'absence de ségrégation spatiale favorise l'hégémonie culturelle des classes moyennes de sorte que la cohabitation ne peut être vécue sans perte d'identité par les couches populaires que si celles-ci organisent et protègent leur expression autonome. » Il ajoutait que « les différences sociales ne peuvent être qu'exacerbées par un égalitarisme formel qui, tel celui qui régit et légitime le système scolaire, en plaçant dans les mêmes conditions apparentes ceux qui sont le produit de conditions opposées, accentue les inégalités tout en les justifiant.²⁴ » Dans la plupart des discours prônant la mixité, celle-ci n'est absolument pas synonyme de métissage, malgré la proximité étymologique des deux mots. Le problème est moins celui du mélange ou des échanges culturels que celui de la valorisation des couches moyennes (et « françaises ») censées constituer des modèles de comportement social pour les autres catégories — notamment pour les plus précarisés et pour les « étrangers » en mal d'intégration. La mixité rime alors avec une « intégration » conçue sur le mode de l'assimilation. Au-delà, les discours sur la mixité sociale tendent trop souvent à dénier explicitement ou implicitement toute capacité d'organisation aux couches sociales dominées socialement ou ethniquement et contribuent à les rendre illégitimes dans les espaces qu'elles occupent. Le plus problématique dans cette rhétorique est peut-être qu'elle a un effet performatif qui tend à faire des couches moyennes le point de référence du « lien social » et qui rend par là difficile aux classes populaires de retourner positivement le stigmate pesant sur elles. Elle tend à les enfermer dans un filet paternaliste — et pas forcément toujours bienveillant, comme en témoigne les dérapages d'un ministre et des médias sur le thème des « sauvages ».

Ce constat n'empêche pas de prendre au sérieux les effets conjugués de la précarisation de la condition salariale et de la segmentation spatiale, qui ont conduit à la spécialisation et à l'appauvrissement du logement social de banlieue, à la dégradation du bâti dans ces ensembles, et souvent à une dégradation des conditions de vie et de la sociabilité quotidiennes. Dans certains quartiers, une part très importante des ménages souhaiterait changer de logement ou de quartier, lors même qu'ils restent par ailleurs attachés à leur ville. Ces locataires, qui n'ont souvent aucun choix résidentiel, se vivent en situation d'assignation à résidence. La proximité, si elle peut favoriser le développement des réseaux de solidarité, peut aussi, lorsqu'elle est imposée, être enfermante et contraignante. Il est également vrai que certains individus ou certains groupes peuvent rendre la vie « impossible » au reste des habitants. Cependant, devant ces tensions qui sont l'expression des conflits de normes et des contradictions structurelles d'une société en crise — et au-delà des mesures d'urgence souvent inévitables —, la seule réponse est-elle de mieux répartir la misère et les problèmes sociaux, voire de les repousser vers d'autres frontières ? La mixité peut-elle légitimement être quelque chose de plus que la *promotion* par les institutions et ceux qui les dirigent d'un *choix* offert aux individus ?²⁵ Peut-on par exemple interdire de facto tout regroupement familial ou communautaire par cage d'escalier ? Au-delà, quelles sont les valeurs que l'idéal de mixité contribue à déprécier ou à reléguer au second plan ? Quelles sont les « communautés imaginées » qui sont compatibles avec lui ou qu'il favorise ? Comment contribue-t-il à construire socialement la réalité ? Il est clair que cet idéal est difficilement compatible avec l'image de la ville ouvrière, dont nous avons vu combien elle relevait du passé. Il semble également incompatible avec toute « idée de scission ».

« Politique » de la ville ?

La « politique » de la ville est au cœur de ces ambiguïtés. Sa signification *politique* est en elle-même ambivalente. Deux dimensions au moins méritent d'être considérées.

Tout d'abord, la politique de la ville implique l'idée d'un traitement spécifique des « quartiers en difficultés », qui repose à son tour sur trois présupposés. Le premier, « banal », est celui d'une responsabilité sociale collective pour remédier à la pauvreté urbaine ou du moins pour en limiter les effets, l'État devant jouer un rôle correcteur face aux inégalités sociales, en particulier celles que génère le marché. Cette approche n'est

²² La notion de mixité sociale n'est en effet mobilisée comme norme de la vie urbaine que dans les quartiers populaires. La grande bourgeoisie, qui sait préserver son espace résidentiel de toute cohabitation, semble très bien s'en passer. Cf. M. PINÇON, M. PINÇON-CHARLOT, *Dans les beaux quartiers*, Le Seuil, Paris, 1989.

²³ J.C. CHAMBOREDON, M. LEMAIRE, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 11, 1970.

²⁴ M. PINÇON, *Cohabiter, groupes sociaux et modes de vie dans une cité HLM*, Plan construction, 1982

²⁵ Lorsque l'ethnicité est en cause, l'une des meilleures justifications de la mixité est qu'elle contribue à l'ouverture de la gamme des modèles de comportements aux choix individuels davantage qu'une communauté homogène, qui pousse à un contrôle social plus étroit.

pas nouvelle et s'inscrit dans la double filiation de la République sociale et de l'État-providence. Elle relève d'un compromis social typique de l'Europe continentale mais qui n'a pas d'équivalent aux États-Unis, où le débat sur la nouvelle pauvreté urbaine a fait passer l'accent de la lutte contre la pauvreté à la lutte contre les pauvres²⁶. Au moment même où se déployait la politique de la ville, les fonds fédéraux consacrés aux quartiers en difficulté étaient drastiquement réduits outre-Atlantique. Les sommes et les moyens consacrés à nos banlieues peuvent paraître insuffisants ou mal ciblés au regard de l'étendue et de la nature des problèmes ; cependant, l'État français ne s'est pas totalement dérobé à ses responsabilités et la politique de la ville n'a pas contribué à stigmatiser les victimes de la crise économique de la même façon qu'aux États-Unis.

Le traitement spécifique des « quartiers en difficulté » implique un second présupposé, selon lequel un traitement « inégal » des individus est nécessaire pour remédier aux inégalités. Certains dispositifs reposaient déjà de facto sur cette idée²⁷, mais sa mise en avant explicite en France (par exemple dans l'Éducation nationale avec le dispositif des ZEP) a signifié une rupture par rapport à la rhétorique de l'« égalité républicaine ». Le thème, ancien en lui-même²⁸, a été profondément renouvelé par la philosophie anglo-saxonne contemporaine. Celle-ci a démontré que l'égalité des chances implique davantage qu'une égalité juridique et qu'elle nécessite une politique d'action affirmative pour compenser les déséquilibres qui défavorisent structurellement certains individus, certaines communautés ou certains territoires²⁹. La justice comme équité définie dans cette perspective vise ainsi à renouveler et approfondir les stratégies égalitaires — et non à s'opposer à l'égalité, comme on voulu le faire croire les chercheurs de la Fondation Saint-Simon, d'A. Minc à P. Rosanvallon³⁰.

Dans leur principe, ces politiques ciblées apparaissent légitimes ; elles ont permis des améliorations à la marge pour certaines populations et freiné des processus de dégradation dans des quartiers en voie de paupérisation. Il reste cependant difficile d'en évaluer l'efficacité globale. Les nombreuses évaluations commandées par l'administration se sont essentiellement centrées sur les transformations des jeux d'acteur. Elles ont rarement mesuré leur impact du point de vue des habitants, leurs dynamiques sociales induites et leurs effets pervers éventuels — le plus connu est sans doute la stigmatisation implicite des quartiers désignés comme « à problème », et avec eux des personnes qui y vivent. Or, prises isolément, ces politiques ciblées n'attaquent que le bout d'une longue chaîne de précarisation de la société salariale et sont de ce fait condamnées à essuyer les plâtres de transformations se déroulant sur une autre échelle. La philosophie du développement local, en partie issue d'expériences de développement dans les pays du Tiers monde, entend « traiter » les problèmes en partant des potentialités et des ressources des territoires locaux et des acteurs qui s'y inscrivent. C'est dans une même perspective que la banque mondiale et la commission européenne mettent en avant la notion d'« empowerment », largement utilisée dans le contexte nord-américain³¹. Cette démarche, qui entend développer la capacité d'action des habitants, est ambivalente en ce qu'elle dépend largement des logiques structurelles dans lesquelles elle s'insère. Elle peut renvoyer à des enjeux de démocratie locale et de participation des habitants. Mais elle peut aussi conduire, comme dans certains quartiers américains, à faire reposer sur des populations en difficulté la revalorisation de leur quartier et la prise en charge des problèmes de l'insécurité, de l'emploi ou de l'éducation, sur lesquels elles ont globalement peu de prise. Par surcroît, les sommes mobilisées sont loin de compenser les discriminations négatives massives qui se constatent dans la qualité des services publics ou des infrastructures disponibles dans certains quartiers de banlieue³², ou dans l'inégalité face à la formation et l'embauche qui touche les personnes d'origine immigrée. Au fil des gouvernements et des dispositifs successifs, les efforts effectivement réalisés n'ont pas répondu aux intentions proclamées, malgré les rapports qui se sont accumulés pour mettre en garde les gouvernants devant l'ampleur de la tâche³³. Le risque est grand dès lors que, se focalisant sur leur échec apparent, ces politiques soient remises en cause dans leur principe même, selon une rhétorique à l'œuvre aux USA, et que le filet de sécurité qu'elles ont tant bien que mal représenté soit à son tour retiré.

²⁶ M.B. KATZ, *The Undeserving Poor. From the War on Poverty to the War on Welfare*, Pantheon, New York, 1989 ; H.J. GANS, *The War Against the Poor*, Basic Books, New York, 1995.

²⁷ Citons par exemple les Fonds structurels européens, l'un des plus importants financièrement.

²⁸ Marx affirmait déjà que traiter en égales des personnes inégales revenait à consacrer l'inégalité (K. MARX, F. ENGELS, *Critique des programmes de Gotha et d'Erfurt*, Éditions Sociales, Paris, 1976).

²⁹ Du fait d'une rhétorique « républicaine » euphémisant les questions sociales et ethniques, seule la dimension territoriale de l'action affirmative a reçu un large assentiment dans le contexte français.

³⁰ Y. SINTOMER, « L'égalité contre l'équité ? Contribution pour repenser les termes du débat », *Revue M*, 93, janvier-février 1998.

³¹ M.H. BACQUE, « De la réforme urbaine au management social : l'exemple du développement communautaire aux États-Unis », *Les annales de la recherche urbaine*, mai 2000.

³² Pour ne mentionner que cet exemple, les enseignants débutants ne font généralement pas leurs classes dans les lycées les plus demandés de Paris ou des centres ville cotés mais dans les cités, où les élèves ont l'impression fondée que cette répartition est un signe du manque de respect de l'Éducation Nationale à leur égard. De même, il a été calculé que les dépenses publiques dans les ZEP, tous postes confondus, demeuraient inférieures par élève à celles effectuées dans les lycées de centre ville.

³³ Le dernier en date est celui de J.P SUEUR, *Demain la ville*, La Documentation française, 1998.

Une seconde dimension de la politique de la ville concerne son mode d'action et sa méthode, fondés sur une vision décentralisée et partenariale de l'action étatique qui rompt avec le modèle républicain centralisateur. Elle hérite sur ce point de courants de pensée contradictoires mais convergeant sur la critique de la bureaucratie centrale : autogestionnaires animateurs des luttes urbaines des années soixante-dix, anciens et nouveaux convertis de la deuxième gauche, droite « girondine » et pro-européenne... Avec la décentralisation qu'elle accompagnait, la politique de la ville fut l'initiative la plus emblématique d'une nouvelle conception de la vie publique censée toucher les rapports entre les différents échelons de l'État aussi bien que les relations entre ces divers échelons et les habitants. Cette conception fut mise en pratique dans sa version la plus modérée, qui oscillait entre « l'État modeste » et « l'État animateur »³⁴, ce qui limita dans une large mesure l'effet salutaire qu'elle aurait pu avoir dans le dépassement du modèle centralisateur. Dans cette optique, les idées de polyarchie des instances de décision et de démocratie participative comme remède potentiel aux limites de la démocratie représentative furent en effet réduites à celle d'une démarche partenariale fondée sur le « contrat » passé entre des acteurs unissant leurs énergies dans une lutte commune. Cette vision consensuelle et libérale de l'action dans les quartiers en difficulté a plusieurs défauts. Elle renvoie une image pacifiée de la réalité sociale où les conflits sont vus sous l'angle de l'anomie, où les rapports de domination et les inégalités structurelles sont passés sous silence et où le rapport entre habitants et institutions est vécu de façon naïve ou instrumentale. L'inconvénient majeur des politiques de la ville telles qu'elles ont été menées est qu'elles tendent à réduire la politique aux politiques publiques (à la *policy*) au détriment de l'activité citoyenne et de la politisation des questions publiques (la *politics*), avec ce que celles-ci impliquent de conflits et de remise en cause des hiérarchies et des modes de pensée dominants. Si l'action partenariale des acteurs concernés a bien un sens dans le domaine des politiques publiques, par exemple lorsqu'il s'agit de coordonner les initiatives en direction de personnes particulièrement précarisées, que peut-elle signifier lorsqu'il s'agit d'individuer et de lutter contre les causes de cette précarisation, qui mettent en jeu des intérêts sociaux et des visions du monde radicalement opposées ? Les démarches participatives lancées dans plusieurs villes dans le prolongement des politiques de la ville n'ont d'ailleurs rencontré un certain succès que dans l'incorporation des énergies des habitants les plus actifs à la gestion de proximité, et leurs résultats ont été des plus limités quant à leurs autres objectifs proclamés, le rétablissement du lien social et le développement d'une démocratie participative. C'est sur les travailleurs sociaux et les professionnels de terrain que retombe pour l'essentiel la lourde tâche de la « densification du tissu social » et l'affirmation d'une présence publique. Or, même s'ils peuvent la favoriser, l'animation et l'encadrement institutionnels ne sauraient tenir lieu de citoyenneté active³⁵.

Au total, la politique de la ville a représenté un traitement palliatif plutôt que préventif ou réellement curatif des maux engendrés par la précarisation de la société salariale. Elle est en cela représentative des limites globales de l'action de l'État-providence, mais sur un terrain particulièrement difficile. La façon dont elle a été mise en œuvre a tendu à médiatiser les problèmes de société plutôt qu'à les comprendre ou à les combattre, la thématique en vogue de l'exclusion n'en étant que le symbole le plus manifeste³⁶. Dans une large mesure, elle a voulu conjurer le spectre de « nouvelles classes dangereuses » et le risque d'explosion sociale tout en diluant les responsabilités du gouvernement central dans une multiplicité de niveaux de « gouvernance » susceptible de désamorcer le caractère explosif des revendications. En contribuant à réduire la conflictualité, elle risque paradoxalement de bloquer davantage la situation.

Scission et médiations

Pour autant, on ne saurait revenir à la situation antérieure, et la nostalgie de l'État centralisateur laisserait tout autant désarmé pour répondre aux défis du présent que celle de la ville ouvrière. À des degrés divers, ces deux structures relèvent aujourd'hui du passé, et elles portaient déjà en leur temps limites et contradictions. C'est pourquoi les tirades rhétoriques sur le « retrait de l'État » ne constituent pas une alternative crédible ou désirable. Y a-t-il cependant d'autres voies praticables ?

Les pronostics et les recommandations éventuelles dépendent bien sûr du diagnostic qui est porté sur la situation présente. Or, les évaluations de la politique de la ville renvoient à des lectures divergentes des questions sociales et urbaines. À lire certains auteurs, la société française se recomposerait autour des classes moyennes³⁷. La culture populaire se serait évaporée et les habitants des quartiers de banlieue, hâtivement assimilés aux grands ensembles, auraient adopté les modèles de comportement et systèmes de valeur des couches moyennes, ici

³⁴ M. CROZIER, *État modeste, État moderne*, Fayard, Paris, 1987 ; J. DONZELOT, *L'État animateur*, Esprit, Paris, 1994.

³⁵ M.H. BACQUE, Y. SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in C. NEVEU (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, L'Harmattan, Paris, 1999.

³⁶ Cf. M. H. BACQUE (dir.), *Faut-il parler d'exclusion ?*, Revue M, 78, août-septembre 1995.

³⁷ F DUBET, « Comment nommer les classes populaires ? », in COLLECTIF, *Ces quartiers dont on parle*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1997 ; A. VILLECHAISE, *Amère banlieue, les gens des grands ensembles*, Grasset/Le Monde, Paris, 2000.

essentiellement définis par la diffusion d'objets de consommation ou de pratiques culturelles. Pour les populations précarisées, baptisées « catégories moyennes paupérisées », il s'agirait d'une adhésion frustrée, ne s'accompagnant pas de la possibilité économique d'adopter le standard de vie recherché, interdisant « toute appartenance collective critique » et générant la montée d'un « conformisme déviant ». C'est ce « défaut d'appartenance », cette absence d'identité collective qui constituerait le principe de définition de ces populations. D'autres auteurs analysent ces évolutions socio-urbaines comme illustrant la transformation en profondeur des fondements de la solidarité, les solidarités organiques étant remplacées une solidarité réflexive fondée sur la multiplicité de liens individuels, multiformes et changeants, négociés au coup par coup³⁸. Largement influencées par les derniers écrits de Giddens, ces thèses se centrent sur logiques individuelles désocialisées. L'enjeu serait alors la constitution « d'un espace public de confiance », construit « au pas à pas », par reconnaissance mutuelle et ajustements successifs. Le principal problème de ces approches (outre qu'elles superposent à l'ensemble du monde social un modèle de pensée et de comportement calqué sur celui des couches moyennes intellectuelles et qu'elles nivellent la diversité des groupes sociaux ou ethniques et des parcours, comportements et aspirations individuels qu'ils conditionnent largement) est d'ignorer toute forme de conflictualité sociale et de minimiser les conséquences des inégalités imposées aux groupes défavorisés.

À l'inverse, J. Donzelot a récemment diagnostiqué une double sécession menaçante des plus marginalisés et des plus riches³⁹. Cette approche a le mérite de souligner l'ampleur des problèmes et de mettre le doigt sur des processus dont l'appréciation suscite cependant discussion. Cette analyse, sans doute trop marquée par le modèle des États-Unis, reste campée sur le terrain dualiste sur lequel avait fleuri la thématique de l'exclusion. Elle établit en outre un parallèle assez discutable entre deux phénomènes disparates. Certes, la sécession des riches représente un danger réel, et plus qu'une aléatoire mixité sociale, c'est certainement ce processus que des mesures telles que les dispositifs favorisant l'intercommunalité ou la loi Gayssot sur la répartition du logement social pourraient contribuer à entraver si elles sont menées avec suffisamment de décision. La « sécession » des quartiers pauvres renvoie à des enjeux plus complexes. J. Donzelot s'appuie explicitement sur l'exemple historique ou mythique de la sécession de la plèbe à Rome pour mener son raisonnement. Il n'insiste cependant pas assez sur le fait que cette « scission » fut un moment marquant dans la lutte du petit peuple romain pour promouvoir ses intérêts et sa vision de l'ordre politique face aux aristocrates du Sénat. Jacques Rancière a d'ailleurs fait une lecture assez différente de l'épisode, en considérant cette sécession ou, dans ses termes, cette « mésentente », comme un point de passage obligé pour rompre les consensus excluants et un ordre social injuste, pour revendiquer la « part des sans-part » et une société d'égaux⁴⁰. Pour revenir à une réalité contemporaine, il ne s'agit pas de nier que la « sécession » d'une partie de la population de ces quartiers, notamment parmi les jeunes, se traduit aussi par des violences ou des rapports sociaux autodestructeurs, qui se développent dans les relations de voisinage ou en milieu scolaire. Simplement, l'esprit de scission ne saurait se réduire à ces phénomènes, et ceux-ci sont renforcés par le fait que les énergies de la révolte ne sont plus canalisées vers une alternative politique reconnue. Dès lors, pour surmonter cette situation, un paternalisme bienveillant, même à travers des moyens renforcés, ne serait ni suffisant, ni efficace.

Une dynamique positive de « sécession » pourrait-elle alors s'enclencher sur la base des solidarités primaires de type communautaire ? Cette voie, privilégiée par certains auteurs⁴¹, semble pour l'instant à peine esquissée dans le contexte français. La plupart du temps, les solidarités primaires de type communautaire, si elles constituent des réseaux de soutien qui peuvent être socialement très efficaces sur une petite échelle, ne posent pas les bases d'une contre-affiliation globale permettant de peser sur les dynamiques structurelles. Les associations formelles ou informelles de type communautaire renvoient à des formes réelles de solidarité et d'échange mais ne représentent pas aujourd'hui l'échelon primaire d'un système de lobbying communautaire ou de clientélisme politique⁴². Pour ne citer que l'exemple le plus fantasmé dans les médias français, le prosélytisme politico-religieux islamiste reste très limité et l'Islam, largement pratiqué dans les banlieues, ne se traduit qu'à la marge dans des pratiques intégristes. De plus, même si la situation pourrait évoluer dans un sens différent, il resterait à faire la preuve qu'un tel développement serait normalement souhaitable ou supérieur à des formes plus « métissées » de sécession.

Plus significative peut-être est l'émergence de formes musicales comportant une forte dimension politique, comme dans le cas du rap ou des autres expressions musicales de la jeunesse des banlieues. Ces expressions artistiques, reconnues et médiatisées, sont largement pratiquées dans les « quartiers d'exil ». Elles témoignent de la vitalité et du dynamisme d'une culture populaire qui, quoique profondément transformée par

³⁸ F. ASCHER, F. GODARD, « Vers une troisième solidarité », *Esprit*, 258, novembre 1999.

³⁹ J. DONZELOT, « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, 258, novembre 1999.

⁴⁰ J. RANCIÈRE, *La mésentente*, Galilée, Paris, 1995.

⁴¹ Ph. GENESTIER, op. cit.

⁴² Pour une description ethnologique remarquable de la mobilisation communautaire au profit de machines politiques clientélistes, typique du contexte nord-américain, cf. W.F. WHITE, *Street Corner Society*, The University of Chicago Press, Chicago, 1934.

rapport aux décennies précédentes, est loin d'avoir disparu⁴³. Les chansons de certains des principaux groupes français (tels NTM, Zebda ou IAM) véhiculent un contenu qui est indissolublement culturel et politique et qui est discuté par les jeunes de ces quartiers. Le rap a une certaine efficacité performative dans la formation d'une sous-culture juvénile, il est une école et il fait école. Pour de nombreux jeunes, il représente un vecteur identitaire au sens où il met en scène une image de la banlieue ou des cités — et donc d'eux-mêmes — qui retourne le stigmate en identité positive. Le succès des groupes rap fournit par ailleurs un exemple de réussite et indique un parcours possible de promotion individuelle. La percée commerciale du rap français est en ce sens remarquable : un discours et un style propres aux « nouvelles classes dangereuses » se montrent capable de séduire bien au-delà de leur territoire d'origine. Au moins sous une forme commerciale, l'esprit de scission favorise une nouvelle fois une certaine intégration. Des groupes comme NTM sont d'ailleurs conscients de cette potentialité et essaient d'en exorciser le corollaire, la déradicalisation ou pire, la compromission. Les polémiques continues entre rappeurs commerciaux et « *underground* » témoignent elles aussi des ambivalences de cette dynamique⁴⁴.

Aux yeux de nombreux jeunes musiciens, l'État n'apparaît pas comme un garant ou un recours, mais comme le symbole de l'injustice qu'il convient de dénoncer. De tels discours sont représentatifs du pôle extrême de « l'esprit de scission » qui parcourt la jeunesse des cités. Alors que la référence à la banlieue, aux cités ou tout simplement aux quartiers populaires est omniprésente, le sentiment d'identification avec la société française est par contre assez faible, en particulier du fait de la prégnance du racisme et de la violence symbolique et matérielle qu'implique la désagrégation de la société salariale⁴⁵. Le rejet des institutions étatiques (perçues avant tout comme répressives) qui, chez de nombreux jeunes est aussi celui des institutions locales, participe à la représentation d'une société en état de guerre. Cependant, contrairement à certains rappeurs nord-américains ou à l'image qui en est trop souvent donnée dans les médias, la plupart des groupes n'endossent pas un appel à la violence tous azimuts. Les cibles vers lesquelles les sentiments violents sont canalisés sont assez déterminées (la police, le FN, les politiciens corrompus), et le discours est en général assez finement gradué. Si les stéréotypes sexistes sont assez répandus, les stéréotypes racistes sont beaucoup moins fréquents, à l'exception de certains territoires où les rapports inter-communautaires sont fortement clivés, comme à Garges-Sarcelles. De même sont généralement combattus les comportements nihilistes qui menacent d'autodestruction la communauté des galériens et des cités.

« L'esprit de scission » que manifestent les chanteurs n'est pas sans évoquer celui qui animait le mouvement ouvrier dans sa période révolutionnaire, et leur permet de réincarner le rôle tribunicien que joua autrefois le PCF — dans une certaine mesure et dans un contexte radicalement modifié. Les rappeurs se veulent porte-parole ; leur appel à la révolte est clair, mais il n'est plus couplé à une alternative de société. Politiquement et socialement, le mouvement hip hop se situe dans un après de la culture et de la ville ouvrières, alors que l'on pouvait percevoir l'écho de celles-ci dans le rock alternatif anglais des années 80. Si le développement d'une culture rap politisée constitue l'une des rares possibilités qui pourrait permettre de canaliser la violence sans objet en une rage plus politique, permettant le retournement positif du stigmate et contrant les tentations nihilistes ou l'émergence de cultures clientéliste ou délinquante, il serait pourtant erroné de parler à ce propos de contre-affiliation politique. Il y a certes constitution, par le biais d'une expression culturelle et identitaire, d'un espace se démarquant du système politique officiel aussi bien sur le plan national que sur le plan local. Mouvement culturel, vecteur d'identité, le rap n'est cependant pas structuré, même de façon souple, et ne constitue pas à proprement parler un mouvement social, quelle que soit la définition que l'on donne à ce terme. Les différentes expressions culturelles émanant du *hip-hop*, et a fortiori de l'ensemble des « jeunes de banlieue », sont loin d'être uniformes, et cette hétérogénéité renvoie à des facteurs structurels : il s'agit en l'occurrence de couches si dominées que leur constitution en mouvement relève du « miracle social », pour reprendre le mot de Bourdieu à propos des chômeurs⁴⁶.

Un mouvement social et une affiliation véritable — c'est-à-dire un ensemble relativement structuré d'institutions, de représentations et d'interactions — sont-ils susceptibles d'émerger de la « galère » à travers les cultures musicales de banlieue ? Si celles-ci sont considérées isolément, la réponse ne peut guère être que dubitative. Un mouvement des jeunes des cités n'a que peu de chances de s'ancrer sur la durée s'il ne se construit pas en articulation avec des formes d'organisation et de structuration impliquant de façon plus large d'autres habitants et proposant une alternative à la désagrégation de la société salariale. Or, pour l'instant, les liens entre la jeunesse influencée par la culture du rap et d'autres milieux sont restés à l'état d'ébauche.

* * *

⁴³ La vitalité de la culture juvénile des cités est attestée par un livre récent de D. LEPOUTRE, *Cœur de banlieue*, Odile Jacob, 1997.

⁴⁴ Il faut signaler que la radicalité verbale peut faire vendre, ce qui est un autre exemple de ces ambivalences.

⁴⁵ Les NTM expriment un sentiment que l'on retrouve complètement dans les entretiens lorsqu'ils chantent : « On nous censure parce que notre culture est trop basanée / Qu'on représente pas assez la France du passé », ou « Quelle gratitude devrais-je avoir pour la France (...) car je n'oublie pas tous ces gens / Qui un jour ont pu fermer leur porte / Jugeant mes capacités / Sur ma couleur et mon ethnie ».

⁴⁶ P. BOURDIEU, « Le mouvement des chômeurs, un miracle social », in *Contre-feux*, Liber, Paris, 1998.

Dans les municipalités de banlieue, les discours sur la « mixité sociale » et les actions « partenariales » qui fleurissent dans le cadre des politiques de la ville ont presque complètement effacé la symbolique de la « ville ouvrière ». Malgré certains aspects positifs, la nouvelle image de la banlieue a sans doute contribué à accentuer le décalage entre les habitants des quartiers les plus populaires et les institutions politiques. Les embryons de réaffiliation politique promus par ces municipalités, par exemple autour des démarches participatives, sont pour l'instant trop partiels et socialement trop exclusifs pour combler le fossé créé par l'effondrement des anciennes formes d'affiliation. Dans des démarches qui restent fortement teintées de paternalisme fait largement défaut ce qui fut un ressort essentiel de l'affiliation politique de la banlieue rouge, la valorisation d'un « esprit de scission » refusant la stigmatisation des classes dangereuses et revendiquant pour celles-ci une place égale aux autres dans la société. Ce sont finalement les rappers qui ont repris cette tâche symbolique — mais pour une fraction assez particulière de la population et avec une capacité hégémonique davantage artistique que politique.

Le mouvement ouvrier et les institutions qu'il avait mises en place ou contribué à édifier, la ville rouge et la société salariale, constituent-ils à cet égard une parenthèse exceptionnelle, ou d'autres affiliations sont-elles en germe ? Dans des villes comme Saint-Denis ou Aubervilliers, les couches populaires se heurtent aujourd'hui à une difficulté structurelle : elles ne peuvent guère toucher le cœur du système économique et y porter la contradiction. Ces communes furent pendant plusieurs décennies le lieu de travail et de résidence d'une classe ouvrière qui comptait véritablement pour la dynamique économique du pays. Aujourd'hui, les salariés des nouvelles entreprises qui viennent s'y installer ne viennent guère y résider. Les salariés qui y habitent tendent à être repoussés à la périphérie du système productif. Ceux que ce mouvement d'essorée pousse le plus loin deviennent des « surnuméraires ». C'est là que se joue, dans certains quartiers, le risque d'une véritable marginalisation. Cependant, il faut garder en mémoire que l'unification progressive des milieux ouvriers et la constitution d'une « classe ouvrière » constituèrent un processus de construction sociale qui s'étala sur des décennies⁴⁷. Le futur des couches populaires de banlieue n'est pas tranché. Une « révolution des cités⁴⁸ » est encore moins plausible que celle qui fut jadis rêvée pour les usines et la banlieue rouge, mais il n'est pas exclu que les « peuples des banlieues » retrouvent une capacité de peser sur la scène politique et sociale. Pour le dire de façon imagée, une alliance entre Patrick Braouezec, le maire communiste rénovateur de Saint-Denis, et Koolhaas et Joey Starr, les deux rappers du groupe dionysien NTM, est-elle envisageable ? Le dynamisme culturelle de la jeunesse des banlieues, notamment de celle issue de l'immigration, trouvera-t-il une insertion dans le monde politique institutionnel à la hauteur de celle qu'il a conquis dans la musique ? Il est trop tôt pour le dire, mais la question vaudrait quelques investigations de la part des sociologues comme des responsables politiques.

L'image de la banlieue oscille trop souvent, dans les médias et les politiques publiques, entre les spectres du ghetto et du communautarisme et les solutions pseudo-consensuelles de l'action partenariale ou de la mixité sociale. Il est peu probable qu'une affiliation réelle des couches populaires des banlieues puisse être servie par l'une ou l'autre branche de cette alternative symbolique. Seul un renouveau de l'esprit de scission pourrait permettre une mobilisation des énergies des habitants des « quartiers d'exil », en faisant espérer la transformation d'une société qui les marginalise afin qu'ils puissent y trouver une place digne. Bien sûr, cet esprit de scission ne se concrétisera dans la vie quotidienne et ne générera des formes stables d'affiliation que s'il trouve des médiations institutionnelles. Mais c'est probablement dans cette perspective que pourrait se générer un nouvel universalisme, qui passe par la démocratie et la justice sociale plutôt que par un paternalisme (pas toujours) bienveillant.

⁴⁷ E.P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, EHESS-Gallimard-Seuil, 1988 (Londres 1963).

⁴⁸ Imaginée par exemple dans le film *Ma 6-T va crack-er*.